

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 154-01**

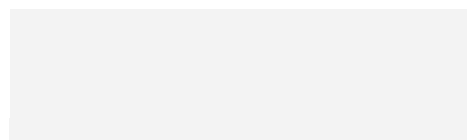
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 154-01 modifiant le Règlement 154 concernant les plans d'aménagement
d'ensemble

Adoption par le conseil : 16 février 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de
Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de
conformité à son égard : 18 février 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 26 février 2021.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe